



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 17 du mois de novembre à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BACCO (pouvoir MME MITSCHLER) et MM CHAUVET (pouvoir M LAFFONT) et LAO (pouvoir M SEMPERBONI).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame Bénédicte FONTES a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Pouvoirs : 3
Excusés : 0
Quorum : 14

Date de convocation : 10/11/2023

Date d'affichage : 10/11/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/44

Objet : Convention de résidence d'artistes compagnie Oxymore

Dans le cadre de son projet culturel et de l'accompagnement à la création artistique la commune de Pechbonnieu propose d'accueillir des compagnies en résidence.

De ce fait après une sollicitation de la compagnie Oxymore à la recherche d'un lieu pour développer un nouveau spectacle et le souhait de la commune d'accompagner la création sur son territoire, il a été convenu qu'une résidence pourrait avoir lieu au sein du Pôle Culturel Municipal de L'atelier. Ainsi une convention sera établie entre les deux parties afin de définir les conditions de celle-ci, elle aura lieu du 1^{er} au 4 Décembre 2023.

A l'issue de la résidence une restitution aura lieu entre le 15 et le 20 Janvier 2024 à L'atelier. Cette restitution prendra la forme d'une représentation complète du spectacle élaboré durant la résidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout documents permettant sa mise en place

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ